

<b>1</b> Nouveaux rendez-vous	<b>2</b> Nouveaux communiqués	<b>3</b> RDV du jour	<b>4</b> RDV des 7 jours à venir	<b>5</b> 10 jours de communiqués	<b>6</b> Toute La Veille
----------------------------------	----------------------------------	-------------------------	-------------------------------------	-------------------------------------	-----------------------------

← - [Voir la liste du jour...](#)



DATE	EMETTEUR	THÈME
18/02/2016	Association nationale des centres hospitaliers locaux	 Analyse de la loi de modernisation du système de santé et des projets de texte d'application par l'ANCHL (Communiqué)

## Analyse de la loi de modernisation du système de santé et des projets de texte d'application par l'ANCHL (Communiqué)

« Les textes d'application de la loi de modernisation du système de santé sont inadaptes (lourdeur des instances, lourdeur du circuit de décision...) aux réalités des Centres Hospitaliers Locaux, face à l'exercice des médecins libéraux, à notre poids réel dans le monde sanitaire (les activités médico-sociales sont largement prépondérantes à 85/90%), à nos besoins et à nos moyens (Système d'Information – Département d'Information Médicale – Pharmacie à Usage Intérieur...) », estime l'ANCHL.

> En savoir plus : [ANALYSE ANCHL LMSS 2016](#)

Contact :

**Valérie TENDRON**  
Chargée de Communication

<b>1</b> Nouveaux rendez-vous	<b>2</b> Nouveaux communiqués	<b>3</b> RDV du jour	<b>4</b> RDV des 7 jours à venir	<b>5</b> 10 jours de communiqués	<b>6</b> Toute La Veille
----------------------------------	----------------------------------	-------------------------	-------------------------------------	-------------------------------------	-----------------------------

← - Voir la liste du jour...

DATE EMETTEUR THÈME

23/03/2016 ANCHL



L'ANCHL alerte les collectivités territoriales des menaces que représentent les GHT pour les CHL (Communiqué)

# L'ANCHL alerte les collectivités territoriales des menaces que représentent les GHT pour les CHL (Communiqué)

**L'ANCHL alerte les collectivités territoriales des menaces que représentent les GHT pour les CHL.**

Après avoir utilisé à plusieurs reprises l'attention de la ministre de la Santé, sur les dangers que représentent les GHT, de la Loi de Modernisation du Système de Santé pour les Centres Hospitaliers Locaux, notamment sur le développement des Groupements Hospitaliers de Territoire par rapport au mode de fonctionnement des CHL, dans un courrier du 20 Mars, nous avons demandé à la ministre qu'elle sollicite d'un état partiel de l'ANCHL, à cet effet de déterminer les collectivités locales contre les menaces que représentent les GHT pour les CHL, et pour les besoins de ce dossier nous avons imploré :

l'Assemblée a alerté plusieurs organismes, dont l'Assemblée des Maires de France sur des points particuliers :

- les représentants des Départements au sein des conseils de surveillance des Centres Hospitaliers Locaux seront reglés dans le conseil territorial des élus locaux des GHT et ne pourront plus défendre les intérêts des EPAD (Établissements d'Accueil pour Personnes Agées Dépendantes) rattachés à des Centres Hospitaliers ;
- l'étude au niveau public des entreprises locales ne sera plus possible sur les aspects d'effluents GHT ;
- les circuits alimentaires courts que nos établissements ont développés seront remis en cause avec la modification des achats alimentaires ; plus d'écart aux agriculteurs locaux ;
- les Nouveaux élus présidents des Centres Hospitaliers pour inspecter les dangers des CHL, et pour une incidence sur le tarif d'hébergement des EPAD (budget le plus important) ;

Les Centres Hospitaliers Locaux sont des établissements de premier niveau, fonctionnant grâce aux médecins libéraux, présents dans les zones rurales, dans certains Départements. Ils sont supportés de Maires Médicales de Santé ou de Maires de Santé Fonctionnaires, les GHT, formant l'ensemble des acteurs de la médecine de ville, sont dirigés de leur mode de fonctionnement et de leur gestion par leurs médecins.



## EN BREF

### GHT - Réaction ANCHL / CH-FO - Appel à la grève / Santé service - Hôpital Forcilles

Publié le 23/03/16 - 17h39 - HOSPIMEDIA

**[Dialogue social] L'Association nationale des centres hospitaliers locaux craint que les GHT ne découragent le corps médical**

Après l'installation du comité de suivi des groupements hospitaliers de territoire (GHT), le 17 mars dernier, le monde de la santé continue de réagir. L'Association nationale des centres hospitaliers locaux (ANCHL) alerte à son tour "les collectivités territoriales des menaces que représentent les GHT pour les CHL", explique t-elle dans un communiqué. L'association indique avoir interpellé plusieurs organisations, dont l'Association des maires de France (AMF). "Les représentants des départements au sein des conseils de surveillance des CHM seront noyés dans le comité territorial des élus locaux des GHT et ne pourront plus défendre les intérêts des Ehpad rattachés à des CH", détaille-t-elle. Autres inquiétudes : l'accès aux marchés publics des entreprises locales rendu impossible, la mise en danger des circuits alimentaires courts des CHL et Ehpad, ainsi que les conséquences de la facturation des prestations du CH pivot qui entraînerait des charges supplémentaires pour les CHL. Ceci aurait aussi des conséquences sur les tarifs d'hébergement des Ehpad. "Les GHT, fortement hospitalocentrés et excluant la médecine de ville, vont éloigner de leurs modes de fonctionnement et décourager leur corps médical", conclut l'ANCHL.



## L'ANCHL alerte les collectivités territoriales des menaces que représentent les GHT pour les CHL

24  
 03  
 2016



Après avoir attiré à plusieurs reprises l'attention de la Ministre de la Santé, sur les dangers que représentent les dispositifs de la Loi de Modernisation du Système de Santé pour les Centres Hospitaliers Locaux, notamment sur la disproportion des Groupements Hospitaliers de Territoire par rapport au mode de fonctionnement des CHL (dans un courrier du 15 février, l'association a demandé à la Ministre que les CHL bénéficient d'un statut particulier), l'ANCHL a mis en garde dernièrement les collectivités locales contre les menaces que représentent les GHT pour les CHL et pour les bassins de vie dans lesquels ils sont implantés.

L'association a alerté plusieurs organisations, dont l'Assemblée des Maires de France sur des points particuliers :

- les représentants des départements au sein des conseils de surveillance des Centres Hospitaliers Locaux seront noyés dans le comité territorial des élus locaux des GHT et ne pourront plus défendre les intérêts des EHPAD (Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes) rattachés à des Centres Hospitaliers
- l'accès au marché public des entreprises locales ne sera plus possible sur les appels d'offre des MEGA GHT...
- les circuits alimentaires courts que nos établissements ont développés seront remis en cause avec la massification des achats alimentaires : plus d'achat aux agriculteurs locaux ...
- les facturations des prestations du Centre Hospitalier pivot impactera les charges des CHL et aura une incidence sur le tarif hébergement des EHPAD (budget le plus important) ...



## L'application prématurée du Décret sur les Hôpitaux de proximité place les Centres Hospitaliers Locaux dans un contexte défavorable.

11  
 04  
 2016



Les ARS mettent une très forte pression sur les Centres Hospitaliers Locaux pour qu'ils souscrivent à la formule de financement des hôpitaux de proximité, avant même que les textes soient parus (décret en cours de publication et arrêté en cours de validation au Cabinet de la Ministre de la Santé).

==> Dans leurs courriers d'appel au choix de financement qu'elles adressent aux établissements depuis la fin du mois de mars, les ARS annoncent que le délai de réponse imparti à l'établissement est de 10 jours. La demande de l'ANCHL, de repousser la date butoir à un mois, avait reçu un avis favorable de la DGOS lors de la dernière réunion du GT sur les hôpitaux de proximité (25 02 2016). L'ANCHL préconise une réponse provisoire et sous réserve, le délai de 10 jours ne permettant pas de réunir le Directoire ou le Conseil de surveillance de l'établissement.

==> Si le principe vise à sécuriser le financement des services de médecine, il a été observé que les propositions chiffrées des ARS ont été faites sur une base T2A ou DAF 2014, alors que l'ATIH dispose des données 2015

==> Les CHL manquent de lisibilité sur le calcul de la Dotation Organisationnelle et Populationnelle (DOP), construite à partir d'une moyenne théorique de 4 indices : combien de critères sur les 4 (taux de pauvreté, taux de personnes âgées, densité et nombre d'omnipraticiens pour 100 000 habitants) sont retenus ? Sur quelle base ? Quelle est l'année de référence qui a été retenue pour les calculs ? Comment seront pris en compte les évolutions de ces critères ? Y aurait-il des corrections ?

==> le bassin de proximité n'est pas explicite

## FINANCE

# L'application prématurée du décret sur le financement des hôpitaux de proximité est critiquée

Publié le 11/04/16 - 17h55 - HOSPIMEDIA

Les textes ne sont pas encore parus mais l'Association nationale des centres hospitaliers locaux (ANCHL) dénonce une application prématurée du décret relatif à l'organisation et au financement des hôpitaux de proximité. Elle estime que ce texte place les centres hospitaliers locaux (CHL) dans un contexte "défavorable" et dénonce la "très forte pression" que les ARS feraient peser sur eux.

*"Dans leur courrier d'appel au choix de financement qu'elles adressent aux établissements depuis la fin du mois de mars, les ARS annoncent que le délai de réponse imparti à l'établissement est de dix jours", confie l'ANCHL dans un communiqué. Hospimedia s'est procuré copie du projet de décret, il stipule en effet : "Lorsqu'un établissement de santé [est autorisé à exercer une activité de médecine], il est inscrit, sur proposition du directeur général de l'ARS, au regard de l'analyse de l'offre de soins de premier recours [...] et de son évolution prévisible, sur la liste des hôpitaux de proximité. La proposition est adressée par tout moyen permettant de rapporter la preuve de sa date de réception au dit établissement qui dispose d'un délai de dix jours pour s'y opposer."*

Le projet de décret prévoit par ailleurs la mise en application de ces mesures dès 2016. Mais ce texte est en théorie pas définitif. Lors de la réunion technique du 25 février dernier à la DGOS, l'ANCHL avait demandé de repousser la date butoir à un mois, un point aussi souligné dans sa contribution écrite et d'ailleurs accepté. En ce début avril, elle renouvelle sa demande et regrette que ces mesures n'aient pu être "ni prévues ni annoncées" "L'ANCHL préconise une réponse provisoire et sous réserve, le délai de dix jours ne permettant pas de réunir le directoire ou le conseil de surveillance de l'établissement". déplore t-elle. Elle demande également une proposition "chiffrée".

1	2	3	4	5	6
Nouveaux rendez-vous	Nouveaux communiqués	RDV du jour	RDV des 7 jours à venir	10 jours de communiqués	Toute La Veille

← - Voir la liste du jour...



**DATE    EMETTEUR    THÈME**

28/04/2016 ANCHL



Hôpitaux, Groupements Hospitaliers de Territoire et personnes âgées dépendantes : « l'art de jeter l'argent par les fenêtres », selon l'ANCHL (Communiqué)

## Hôpitaux, Groupements Hospitaliers de Territoire et personnes âgées dépendantes : « l'art de jeter l'argent par les fenêtres », selon l'ANCHL (Communiqué)



**HÔPITAUX, GROUPEMENTS HOSPITALIERS DE TERRITOIRE ET PERSONNES ÂGÉES DÉPENDANTES : l'art de jeter l'argent par les fenêtres**

Le projet de décret relatif au groupement hospitalier de territoire prévoit l'adjonction d'un nouvel article au Code de la santé publique sous le titre : « Système d'information convergent ». L'article comporte deux phrases.

La première : « Le système d'information hospitalier convergent du groupement hospitalier de territoire se compose d'applications identiques pour chacun des domaines fonctionnels ». Il est précisé plus loin que ce système d'information hospitalier (SIH) est « progressivement déployé jusqu'en 31 décembre 2017 ». Le SIH concerne aussi les DPHO (établissement d'hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes) gérés par les Centres Hospitaliers.

• L'installation d'un tel SIH aura des conséquences financières importantes tant pour les services contractés que pour les clients, dont les résidents et leurs familles au premier chef, ainsi que les Conseils départementaux au titre de l'aide sociale. La voie d'une telle mesure se clarifie-elle ?

• C'est aussi un grand enjeu car les SIH actuels sont constitués dans ces établissements une partie patrimoniale : il s'agit non de ces applications qui donnent le plus souvent meilleur résultat et sont d'un coût d'implémentation élevé. En 2010, dans chaque territoire défini par le SIH, les établissements les plus petits avaient les mêmes applications que les établissements les plus importants : le Centre Hospitalier local d'Algiers ou le Centre Hospitalier Universitaire. Le coût moyen estimé par CH est de 2 à 2,5 millions



Hôpitaux, Groupements Hospitaliers de Territoire et personnes âgées dépendantes : l'art de jeter l'argent par les fenêtres



28  
 04  
 2016

Le projet de décret relatif au groupement hospitalier de territoire prévoit l'adjonction d'un nouvel article au Code de la santé publique sous le titre : - Système d'information convergent -. L'article comporte deux phrases.

La première : - Le système d'information hospitalier convergent du groupement hospitalier de territoire se compose d'applications identiques pour chacun des domaines fonctionnels -. Il est précisé plus loin que ce Système d'Information Hospitalier (SIH) est - progressivement déployé jusqu'au 31 décembre 2020 -. Le SIH concerne aussi les EHPAD (Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes) gérés par les Centres Hospitaliers.

- L'installation d'un tel SIH aura des conséquences financières importantes tant pour les services sanitaires que pour les EHPAD, dont les financeurs sont les résidents et leurs familles au premier chef, ainsi que les Conseils départementaux au titre de l'aide sociale. Le coût d'une telle mesure va s'avérer exorbitant.
- C'est ensuite un grand gâchis car les SIH actuels vont constituer dans ces établissements une perte patrimoniale : il sera mis fin à des applications qui donnent le plus souvent entière satisfaction et sont d'un coût d'exploitation limité. En 2020, dans chaque territoire défini par le GHT, les établissements les plus petits auront les mêmes applications que les établissements les plus importants : le Centre Hospitalier Local s'alignera sur le Centre Hospitalier Universitaire. Le coût moyen estimé par CH est de 2 à 2,5 millions d'euros (pour un millier de CH), dont beaucoup sont en déficit, au total, 2 à 2,5 milliards d'euros de dépenses



## 150 à 200 GHT d'ici à l'été : le gouvernement met en place sa réforme hospitalière à marche forcée

29 04 2016

Comme le TPG, c'est un nouveau sigle en trois lettres -GHT- qui débarque dans le paysage sanitaire. Et la ministre de la Santé semble aussi fière de l'un que de l'autre... **Le décret lançant la création des groupements hospitaliers de territoire (GHT)** a été publié vendredi au JO. "Le coup d'envoi aux GHT est donné. Cette innovation majeure permettra le renforcement du service public hospitalier", s'est félicitée Marisol Touraine dans un communiqué, assurant que la réforme favoriserait l'égalité d'accès aux soins.

Instaurés par la loi Santé, les GHT visent à instaurer un **"nouveau mode de coopération"** entre les établissements de santé publics, dans le but de développer une **prise en charge "graduée" des patients** en mutualisant les moyens des établissements au niveau d'un territoire. A terme, les hôpitaux publics français devraient être regroupés en **150 à 200 GHT**.

Les hôpitaux d'un bassin de population ont jusqu'au début de l'été pour conclure une **"convention constitutive"**, **"pour une durée de 10 ans"**, autour d'un "projet médical partagé", qui détaillera l'organisation de la prise en charge des patients par filière. Sourde aux [suppliques d'une partie de la communauté hospitalière](#), la ministre est restée très ferme sur le **respect de la dead line du 1er juillet** pour y arriver. Le ministère de la santé prévoit néanmoins un déploiement progressif du dispositif", jusqu'en janvier 2021, "pour permettre aux établissements de **construire des projets médicaux** sur l'ensemble de leurs activités".

Le décret définit "les conditions de création, les modalités de gouvernance de chaque groupement, ainsi que le périmètre de mutualisation des fonctions et activités" relatives au projet médical partagé, résume l'avenue de Ségur. D'autres textes d'application, concernant notamment les ressources humaines seront publiés dès cette année, les GHT devant notamment favoriser **la création d'équipes de territoires**, au sein desquelles exerceront [les praticiens acceptant de partager leur activité](#) entre différents établissements.

### Grosse inquiétude dans les petits hôpitaux

Les établissements composant un même GHT devront aussi avoir un **système d'information hospitalier (SIH) commun**, ce qui signifie mêmes applications, mêmes logiciels, mêmes normes entre les entités, Ehpad publiques comprises. Même si le délai de mise en place de ce SIH commun court jusque fin 2020, le moins qu'on puisse dire est que cette perspective ne réjouit guère les petits établissements: "il sera mis fin à des applications qui donne le plus souvent entière satisfaction et sont d'un coût d'exploitation limitée", déplore l'**Association Nationale des Hôpitaux Locaux (ANCHL)** qui estime **de 2 à 2,5 millions d'euros le coût moyen de mise aux normes** pour un centre hospitalier. L'ANCHL redoute d'ailleurs des problèmes d'interopérabilité avec les établissements appartenant à un autre GHT, mais aussi avec les cliniques et les libéraux de santé.

Inquiets et sévères vis-à-vis de ces géants hospitaliers, les acteurs des hôpitaux locaux voient dans les GHT de futures **"Assistances Publiques territoriales"**. Et l'ANCHL dénonce par avance "l'avènement de la bureaucratie hospitalocentrée" : **"elles éloigneront définitivement la médecine de ville des hôpitaux publics, des centres hospitaliers locaux et des Ehpad en particulier, et marqueront la fin d'un management de proximité,"** prédit l'ANCHL.



## POLITIQUE DE SANTÉ

# Le secteur médico-social observe interrogatif les groupements hospitaliers de territoire

Publié le 26/04/16 - HOSPIMEDIA

[Retour au sommaire du dossier](#)

Partie 3/3

### La participation aux frais du GHT fait craindre des surcoûts à certains acteurs du médico-social

**Alors que le projet de décret GHT se concrétise, les modalités de financement interrogent le secteur médico-social quant à l'impact de leur adhésion sur leurs budgets. Entre risques de surcoût et opportunités de mutualisations, les acteurs font valoir leurs craintes et leurs espoirs au regard du nouveau modèle d'organisation qui se profile.**

Anne-Laure Moser, directrice de l'autonomie pour l'ARS Bourgogne le soulignait en octobre dernier : l'arrivée des groupements hospitaliers de territoire (GHT) pourrait bien donner au médico-social une opportunité de réforme qu'il n'attendait pas. Si le secteur n'a été invité que tardivement à rejoindre le grand chamboulement de l'organisation territoriale des soins, les possibilités qu'offre une telle structuration semblent en effet alléchantes. Aux seules questions du décloisonnement et du virage ambulatoire, qui pourraient peut-être se voir là facilitées, s'impose en outre la perspective d'une meilleure maîtrise des dépenses. Pour autant, le projet soulève encore les inquiétudes.

### Une participation aux frais "inadmissible"

**EXTRAIT**

*"La crainte naturelle est que les grands établissements y GHT focalisent l'attention des ARS, et continuent de mobiliser l'essentiel des marges de manœuvre budgétaires ou d'investissement",* soulignait il y a peu la Fehap, à l'occasion d'une grande journée nationale de formation (lire ci-contre). Pour d'autres, comme l'Association nationale des centres hospitaliers locaux (ANCHL), l'entrée dans un groupement hospitalier de territoire signerait tout simplement le début d'une participation aux frais inadmissible. Dominique Colas, président de l'association s'indigne ainsi de voir que les Ehpad et les unités de soins longue durée (USLD) contribueront, dans la rédaction actuelle du projet de décret, aux frais de structuration de l'entité juridique qui sera créée (voir encadré). Entité, l'assure-t-il, qui relèvera nécessairement de la "superstructure coûteuse".

En ligne de mire notamment pour l'association, le déploiement d'un système d'information hospitalier unique convergent pour l'ensemble des établissements du GHT. *"La question du SIH est très éclairante sur le fonctionnement et l'absurdité que représente le GHT. Cela implique qu'un Ehpad devra changer ses applications pour avoir la même que celle d'un CHU. Or, d'après nos estimations, leur coût d'exploitation est quatre à cinq fois supérieur."* Déplorant donc une approche plus dogmatique qu'économique dans la structuration actuelle des GHT, le président de

<b>1</b> Nouveaux rendez-vous	<b>2</b> Nouveaux communiqués	<b>3</b> RDV du jour	<b>4</b> RDV des 7 jours à venir	<b>5</b> 10 jours de communiqués	<b>6</b> Toute La Veille
----------------------------------	----------------------------------	-------------------------	-------------------------------------	-------------------------------------	-----------------------------

← - [Voir la liste du jour...](#)

DATE	EMETTEUR	THÈME
30/05/2016	Association Nationale des Centres Hospitaliers Locaux	 Les Centres Hospitaliers Locaux « sous l'étouffoir des mesures gouvernementales » (Communiqué)

## Les Centres Hospitaliers Locaux « sous l'étouffoir des mesures gouvernementales » (Communiqué)

En dépit du discours de la Ministre de la Santé, qui tient de la méthode Coué : « On soutient les hôpitaux de proximité, on ne ferme pas de services, on ne supprime pas d'emplois... », les ex-hôpitaux locaux sont particulièrement malmenés (plus de 100 services de médecine fermés ces dernières années).

> Suite du [communiqué](#)

Contact presse :

Valérie Tendron

Tél : 02.96.50.58.53

[valerie.tendron@groupe-geriatrique-penthievre.fr](mailto:valerie.tendron@groupe-geriatrique-penthievre.fr)